



ISSN 0750 - 1144

# Sauvegarde et Embellissement de LYON

Association loi 1901  
Agréée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

BULLETIN DE LIAISON

N° 41 NOVEMBRE 1994

## CONGRES DE CIVITAS NOSTRA LYON, les 27 - 28 - 29 JANVIER



Centre  
Presqu'île



RENAISSANCE  
DU VIEUX LYON



Sur la proposition de la Fédération "CIVITAS NOSTRA", les 3 Associations Lyonnaises adhérentes organisent à LYON le 15ème Congrès. Ce Congrès annoncera le 30ème anniversaire de la fondation de CIVITAS NOSTRA, et ce sera pour notre Association l'occasion de fêter ses 20 ans d'action, car SAUVEGARDE et EMBELLISSEMENT de LYON est née en 1975.

**Le Congrès aura lieu les 27-28-29 Janvier 1995, et la réflexion sera axée sur:**

### **ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LA VILLE: "Les quartiers anciens n'ont pas dit leur dernier mot"**

*Pendant ces journées, les 3 Ateliers aborderont les thèmes suivants:*

- Atelier 1 •  
**MIXITE - PROXIMITE - DIVERSITE**
- Atelier 2 •  
**QUELLES ACTIVITES - QUELS BESOINS - A QUELLES CONDITIONS**
- Atelier 3 •  
**QUELLES POLITIQUES D'AMENAGEMENT POUR LES QUARTIERS ?**

*Les rapports de ces Ateliers feront l'objet d'une publication.*

Pour tous contact, s'adresser à Congrès Civitas Nostra, 5 place de la Baleine - 69005 LYON - Tél. 78.37.16.04

## DU CÔTÉ DE LA CHARITÉ

***Sauvegarde et Embellissement de Lyon est membre fondateur de la Maison Rhodanienne de l'Environnement, sise dans un hôtel particulier du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'angle de la rue Ste Hélène et de la rue de la Charité.***

**E**lle ouvrira ses portes prochainement et il ne semble pas inintéressant de saisir cette occasion pour donner un bref aperçu du passé de ce quartier, qui constituait la partie est du pennon Louis le Grand, délimité par la rue de la Barre, l'est et le sud de la place Bellecour, la rue Auguste Comte, la rue des Remparts d'Ainay et le quai Gailleton.

La ville était autrefois ceinte de remparts, dont le souvenir s'est perpétué dans le nom de la rue des Remparts d'Ainay. Ils furent commencés en 1544 par Jean d'Albon, seigneur de Saint André, en raison des craintes qu'occasionna l'invasion de la Champagne par Charles Quint et furent terminés sous le règne de Louis XIII.

Le 23 février 1777, Perrache et sa Compagnie firent procéder à leur démolition sous condition de laisser une rue de quarante pieds - 13 mètres de large - à partir du seuil des maisons qui faisaient face au boulevard bordant les remparts. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, s'élevait sur le rempart la Maison Royale du Jeu de l'Arc, dans le but d'exercer les hommes à se servir utilement de cette arme.

La rue Laurencin porte le nom d'une famille dont les membres, pendant plusieurs siècles, firent parler d'eux dans l'histoire de notre ville, dont le plus éminent fut François-Aimé, maréchal de camp, député du Rhône, membre de l'Académie de Lyon.

La rue de Fleurieu est tracée sur une partie des anciens remparts d'Ainay, et son nom est un hommage rendu à Charles Pierre Claret de Fleurieu, né à Lyon en 1738, ministre de la Marine sous Louis XVI, sénateur sous l'Empire et membre de l'Institut.

La rue Sainte Hélène doit son nom à une ancienne recluserie dédiée à Sainte Hélène dont l'emplacement faisait partie du "clos" du couvent de Sainte Marie de Bellecour, et dont la fondation est attribuée à Saint Eucher. Il y avait à l'époque romaine de nombreuses auberges en cette partie du territoire de Lugdunum et les marchands de vin occupaient l'île d'Athanaco - aujourd'hui quartier d'Ainay - et leurs entrepôts "canabae" étaient situés exactement sur la partie sud de cette voie. Elle est bordée de plusieurs bâtiments remarquables.

La rue Sala fut ouverte au XVI<sup>e</sup> siècle par Claudine Laurencin, issue d'une illustre famille lyonnaise, mariée en secondes noces avec François Sala de Montjustin, capitaine de la Ville, sur une partie du tènement du Plat, qui lui appartenait.

Elle s'appela rue Sainte Marie, puis rue de la Rigaudière. Le Consulat, par une délibération du 14 février 1743, arrêta que cette rue serait appelée à perpétuité rue Sala, en mémoire d'une famille qui "avait toujours paru en annales lyonnaises".

La rue François Dauphin évoque le souvenir du fils aîné de François 1<sup>er</sup>, le dauphin François, mort à Tournon à la suite, dit-on, de l'absorption d'un verre d'eau fraîche empoisonnée au jeu de paume d'Ainay, peu de jours auparavant. Cette rue s'appelait autrefois rue de la Sphère, du mot latin sphaeristum par lequel les Romains désignaient le jeu de paume, et rappelait une autre salle construite pour ce jeu en 1648 sur cet emplacement.

La place Antonin Poncet rappelle l'éminent chirurgien qui fut professeur à la Faculté de Médecine. Elle a porté

le nom de place de la Charité jusqu'en 1913. Cette dénomination n'a prévalu qu'en 1700, après les travaux d'élargissement qui mirent en communication la place Bellecour avec la rive droite du Rhône. Avant l'érection de l'Hôtel des Postes au début des années 30, la façade sud de la place était entièrement constituée par l'Hospice de la Charité. Cet hôpital qui, selon l'expression des lettres patentes de 1729 "a servi de modèle à tous les autres hôpitaux du royaume et même à l'hôpital général de Paris" porta primitivement le nom d'Aumône Générale de Lyon. Le plan en fut dressé par le Frère Etienne Martellange, de la Compagnie de Jésus (1569-1641).

Il fut presque achevé en 1624 et porta dès 1622 le nom d'Hôpital Général de la Charité et Aumône Générale de Lyon lorsque les pauvres y furent transférés de Saint Laurent des Vignes à la Quarantaine.

Le 9 septembre 1783, la Charité eut seule l'oeuvre totale des enfants et des filles-mères, qu'elle partageait jusqu'alors avec l'Hôtel Dieu, et ajouta à son nom celui d'Hôpital des Enfants Trouvés. Malheureusement, ce remarquable témoin de notre passé a été détruit pour faire place au bâtiment actuel. C'est miracle que le clocher de la chapelle ait été sauvé, et encore, ce fut grâce à une souscription publique.

La première section de la rue de la Charité s'étendait de la place Bellecour à la rue Sainte Hélène; elle fut ouverte en 1560, sur le tènement du Plat, sous le nom de rue de la Magdelaine par Claudine Laurencin. Le nom de Charité n'a prévalu que vers 1617; on trouve même, en 1713, le nom de rue Sainte Elisabeth, rap-

pelant le monastère des religieuses de Sainte Elisabeth, établi dans cette rue en 1618. Une deuxième section, s'étendant de la rue Sainte Hélène aux remparts d'Ainay fut ouverte en 1728, au travers d'un jardin que le sieur Métrat avait acquis de l'abbaye d'Ainay. Dans plusieurs actes, cette portion de la voie publique porte le nom de rue Métrat ou rue Neuve de la Charité.

La rue des Marronniers fut tracée sur un terrain qui avait été planté de quatre rangs de marronniers, d'où son nom, pour cacher quelques hideuses mesures de ce quartier appelé alors Basses Brayes, parce qu'on y mettait bas ses brayes ! Elle a porté successivement avant 1723 les noms de rue de Jérusalem et de rue Neuve des Basses Brayes.

Le quai de la Charité a reçu en 1907 le nom de Gailleton, lui aussi éminent chirurgien, qui fut pendant dix-neuf ans maire de Lyon.

Il fut achevé en 1775 entre le pont de la Guillotière et la place de la Charité et désigné alors sous le nom de Quay Monsieur. La partie sud, qui s'étend de la place Antonin Poncet au Cours de Verdun reçut le nom de quai d'Angoulême en 1815, en commémoration du séjour de ce prince à Lyon. Antérieurement, on l'avait baptisé quai de la Charité, nom qu'il reprit par la suite, puis quai Napoléon.

Le nom du philosophe Auguste Comte, père du Positivisme, dont la vie est restée totalement étrangère à l'histoire de notre Cité, fut attribué à cette voie le 10 juin 1902. Lorsqu'elle fut ouverte dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, cette rue ne dépassait pas vers le sud, Elle s'appelait rue Saint Jacques, pour rappeler Jacques de Laurencin, parent de Claudine de Laurencin à qui l'on doit l'ouverture de bon nombre de rues de ce quartier, sur son tènement du Plat. La rue prit ensuite le nom de rue Saint Joseph, de l'église que fit construire en 1619 sous le vocable de ce saint le père de Canillac, de la Compagnie de Jésus.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, vers 1803, la rue fut continuée, en raison du plan de Perrache par l'ouverture, sur le "clos" des Jésuites, entre la rue Sainte Hélène et le rempart d'Ainay d'une voie que l'on appela rue de Puzy, en mémoire de Bureau de Puzy, qui fut président de l'Assemblée Constituante en 1790 et Préfet du Rhône de 1802 à 1805.

Un arrêté préfectoral du 17 février 1855 donna à ces deux rues en prolongement l'une de l'autre, ainsi qu'à

la voie nouvelle allant jusqu'à la place Carnot actuelle le nom de rue Saint Joseph.

Nul doute que dans un tel voisinage, la Maison Rhodanienne de l'Environnement s'imposera comme un élément majeur du devenir du quartier.

A. Maynard  
d'après Louis Maynard  
(Dictionnaire des Lyonnaises)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 1994

Le Conseil d'Administration de SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT de LYON convoque les membres de l'Association à :

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le vendredi 9 décembre 1994 à 18h30

à la MJC du Vieux Lyon

1, rue de la Brèche - Lyon 5<sup>e</sup> (face à la Cathédrale)

#### Ordre du jour :

#### 1) Assemblée Générale

- Ouverture de la séance (JP DRILLIEN, Président)
- Rapport moral (M. GIRAUD, Secrétaire)
- Rapport financier (H. BERCHTOLD, Trésorier)
- Renouvellement de mandat d'Administrateur :  
Mrs. BONNARD, LEBEL, LUDIN, VACHER, Mlle GRASSIS.
- Montant de la cotisation
- Questions diverses.

#### 2) Intervention de Monsieur CHANTEUR,

Directeur de la Stratégie des Hospices Civils de Lyon, sur :

**"LES ORIENTATIONS FUTURES DES HOPITAUX DE LYON"**

#### 3) La séance sera suivie d'un "pot" amical.

Les adhérents sont invités à participer à cette Assemblée Générale, ou à établir un Pouvoir dont modèle ci-joint, à remettre à un membre présent à l'Assemblée du 9 décembre 1994, ou faire parvenir au siège de SEL : 17, rue Sully Lyon 6<sup>e</sup> avant le 2 décembre 1994

Les candidatures pour postes à pourvoir au Conseil d'Administration sont à adresser au siège de SEL avant le 1<sup>er</sup> décembre 1994

# SEL, UNE ASSOCIATION, UNE ACTION. UNE MUNICIPALITE, DES POLITIQUES, DES RÉALISATIONS. DES BILANS. DE NOUVEAUX PROGRAMMES...

Une fois encore, nous voulons plaider la cause de ce bulletin.

Au fil des mois, il apporte un soutien médiatique aux actions de terrain dans lesquelles SEL est engagée aux côtés d'autres partenaires, comme c'est le cas en particulier dans les opérations de **réhabilitation des pentes de la Croix-Rousse**, ou comme quand elle s'implique dans la restauration d'un patrimoine architectural remarquable (**cage d'escalier de la rue de Thou**).

Nous voulons aussi rappeler que si ce bulletin vise à informer des actions, des visites ou des débats provoqués par SEL, il sert également, régulièrement, de **support de diffusion pour des analyses de fond** qui veulent, chaque fois que cela se peut, **déboucher sur des propositions réalisables**.

Ces propositions, ces messages, à l'adresse des responsables à titres divers de l'aménagement de la cité (élus, techniciens, membres d'associations, ...), sont-ils reçus ?

## LES RÉSULTATS SONT-ILS PROBANTS ?

Si quelques unes de ces réflexions se font parfois l'écho d'une certaine rumeur ou le reflet de certains sujets en vogue, d'autres thèmes sont abordés avec originalité et il est aisé, dans ce cas, d'en vérifier les retombées (nous suivons l'actualité, et en particulier le contenu des débats du Conseil Municipal de la Ville de Lyon).

Si certains effets se font parfois sentir avec un décalage très court (le cas le plus marquant fut la décision concernant le projet du Boulevard de l'Europe), certaines retombées ne se manifestent que plusieurs années après la réception des messages, ce qui n'est pas surprenant en matière d'urbanisme (ce fut par exemple le cas de l'inscription du Fort Lamothe en réserve d'espace vert pour en faire un parc urbain).

Qu'ont fait ou que n'on pas fait nos collectivités (municipalité, communauté urbaine, ...) en réponses à nos préconisations ?

Quelles inflexions pouvons-nous attendre dans les programmes à venir ?

Regardons un peu en arrière afin d'**analyser les relations entre l'action de SEL et l'action municipale, ou communautaire** (voire celle des Services du Département ou de l'Etat concernant l'agglomération).

Prenons par exemple le cas du patrimoine; SEL a mené, de longue date, une action soutenue pour demander la **restauration de la Chapelle du Lycée Ampère**. Cette persévérance a payé.

De même, la **Maison du Faisan (Gorge de Loup)** a pu faire l'objet d'incitations à la mise en valeur dans les pages de ce bulletin. Là encore ce ne fut pas peine perdue, la res-

tauration devient réalité.

La **réhabilitation de la Caserne de la Manutention** et le réaménagement de son site (Quai de Saône), défendus dans ces pages, n'ont pas fait l'objet de concrétisation à ce jour; nous retenons là un enjeu important pour les années futures...

Les sites auxquels SEL s'est intéressé n'ont pas tous bénéficié de la même sollicitude.

**L'Axe Moncey**, dont nous avons plaidé la cause il y a dix ans est revenu au goût du jour dans les préoccupations des élus depuis.

Les aménagements **des places Antonin Poncet, des Terreaux ou Joannès Ambre**, réalisés ou en cours de réalisation, font écho à nos préconisations. Si les projets retenus ne ressemblent pas aux modestes solutions que nous avons suggérées pour illustrations, ils répondent toutefois, sur de nombreux points, à certaines de nos analyses, parfois avec bonheur.

De même, nos réactions pour défendre la trace de l'Histoire sur **l'Ilot de la Paix** (conservation d'anciennes arches) suscitent quelque intérêt auprès des Elus.

Par contre, les espoirs que nous avons formulés pour profiter des chantiers du métro, enterrer la circulation automobile et l'écartier de **la Place Saint Jean**, n'ont pas trouvé d'oreille attentive. Une opportunité a malheureusement été ratée à cette occasion.

Enfin, si **le site de l'Amphithéâtre des Trois Gaules** n'a pas reçu les soins que nous attendions, les possibilités d'amélioration restent entières et méritent encore leur inscription dans un programme actualisé.

De même, le fait que **la façade du Palais de Justice** soit partiellement cachée (et de façon asymétrique) par des arbres, peut être, là aussi, la

IDÉE...



source d'un projet d'embellissement futur.

**La gestion des perspectives et des alignements le long des voies** présente également de forts contrastes.

Par exemple, nous regrettons vivement les erreurs d'aménagement de la bordure nord de **la rue Hénon** (construction d'immeubles à la place d'espaces libres, voire d'espaces verts). On a raté une belle occasion de continuité végétale, entre Saint Denis et la rue Henri Gorjus, qui aurait permis de faire de la rue Hénon une voie urbaine originale et remarquable, comme nous l'avions proposé. Dans ce cas, la Municipalité Lyonnaise a montré une certaine médiocrité; le mal est fait...

A l'inverse, nous avons été entendus et écoutés quand nous avons formulé et développé l'idée d'un boulevard majeur derrière les voies ferrées, au niveau de l'ancienne gare des Brotteaux, par exemple, en alignement avec la façade est de la gare de la Part-Dieu, en donnant dans le même temps de l'épaisseur à ce quartier prometteur. Les réalisations engagées pour **le Boulevard de l'Europe**, comme les projets d'évolution de **la façade est de la Gare de la Part-Dieu**, répondent, pres-

qu'à la lettre, à nos suggestions.

Par ailleurs, à plusieurs occasions, nous avons montré l'importance de ne pas gérer n'importe comment **les ravalements des façades**.

Nous avons apprécié les choix d'une nouvelle palette, mieux adaptée, pour **les quais du Rhône**, comme nous l'avions souhaité, plutôt que de laisser se répandre d'affreux dérivés des options du vieux Lyon.

Par contre, la Cité n'a pas été à la hauteur dans la façon de gérer celles de **la Place Bellecour**, en dépit du bon sens, malgré nos avertissements. Nous regrettons, sur ce point, de n'avoir pas noté la mise en place de moyens permettant d'éviter ce type d'écart (non respect de l'architecture). Nous attendons encore une réaction constructive à nos propositions.

Dans un autre genre, **la façade de la Bibliothèque de la Part-Dieu**, face à la gare, conserve la sécheresse que nous avons dénoncée.

Nous avons également participé au débat relatif à **la silhouette urbaine**. Depuis notre intervention dans le cadre de l'enquête publique de 1984 (révision du POS) nous avons pu voir mûrir ce sujet, et nous avons précisé nos positions lors de projets de **tours de grande hauteur, tant à la Part-Dieu (phase II) que sur les terres de la future Cité Internationale**.

Si la crise a contribué à calmer les ambitions, pour ne pas dire les prétentions, nous avons pu constater que notre voix avait porté, là encore, en observant l'évolution des positions lors du débat.

Mais n'allons pas croire, après ces lignes, que SEL ne s'intéresse qu'au bâti. En effet, nombreuses ont été les interventions pour proposer une approche ambitieuse en matière **d'espaces verts**, avec **des idées de réseaux** intégrant, dans leurs maillages, les places et squares existants, avec **des idées d'espaces**

**tentaculaires**, qui transforment la ville en archipel urbain, avec **des idées de liaisons entre les espaces existants**, comme entre le Parc de la Tête d'Or, les balcons de Saint Clair et le plateau de Caluire qui lui font face, en traversant le Rhône (des îles, une passerelle). Ce domaine reste encore à travailler; à ce jour, les retombées restent modestes en regard de ce que l'on peut imaginer.

Nous devons noter, tout de même, un effort significatif dans la remise en valeur de nombreux **squares et places**.

Nous pouvons aussi retenir, dans le bilan positif, l'inscription d'un projet de parc urbain à la place du Fort Lamothe, comme nous l'avons demandé.

Nous trouvons également quelque filiation entre le projet de **Parc des Hauteurs** et nos idées de réseaux. Nous regrettons toutefois, sur ce point, la lenteur de réalisation pour boucler l'ensemble du projet, si riche en potentiel. Faut-il rappeler que ce projet découle d'abord d'une autre bataille de SEL, qui visait à **désenclaver Fourvière** en améliorant les possibilités de circulation (le besoin reste entier et mérite toujours d'être traité). Nous pouvons toutefois constater que ce combat n'aura pas été vain et que la réouverture d'une passerelle piétonne à la Sarra nous permet aujourd'hui d'apprécier un panorama remarquable sur la Saône et la Croix-Rousse.

Nous restons par contre sur notre faim quant aux **aménagements des bas-ports du Rhône**; l'eau a coulé

### CONVOCAATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE S.E.L.

Les membres du C.A. sont convoqués :  
le jeudi 19 janvier JANVIER 1995  
à 18h30

à la Maison Régionale de  
l'Environnement  
28, rue de la Charité - 69002 Lyon

#### Ordre du jour :

- Election du Bureau
- Election du Président
- Fixation du Siègle Social
- Informations Générales
- Calendrier 1995
- Questions diverses



sous les ponts et la Ville n'a pas su transformer une politique restée à l'état médiatique.

Toutes ces idées que nous avons poussées, en pensant **Espace Vert Total pour la Cité**, nous paraissent rester un sujet digne d'un programme ambitieux pour une Communauté et des Municipalités clairvoyantes.

Nous avons même abordé le sujet difficile du traitement de l'environnement offert par les **infrastructures ferroviaires**. Ce domaine, riche en potentialité, nécessite une approche forte et intelligente, capable d'esprit de négociation face à la Grande Dame.

Mais la beauté de la Ville et la réalité de notre environnement sont aussi faits de nombreux éléments, parfois modestes, mais suffisamment présents pour toucher notre sens esthétique.

Nous en avons plaidé la cause à de multiples occasions.

Nos invitations à plus de créativité et plus de recherche de personnalité dans les choix de **mobilier urbain** ont trouvé une réponse dans l'organisation de concours et dans quelques réalisations dans les aménagements récents, comme rue de la République.

Il en est de même pour nos exhortations à choisir plus de qualité dans les **matériaux** pour la construction de ces mobiliers comme pour celle des sols des espaces publics. Nous avons noté, là, de nets progrès.

Les propositions d'amélioration de la **signalétique** et de l'information touristique restent à explorer...

Nous avons également défendu l'idée qu'une **animation commerciale** devait être soutenue (pour un environnement plus agréable à vivre) et que sa cohérence devait être gérée.

Nous nous sommes en particulier intéressés à l'**axe Cordelier-Lafayette** en réclamant par exemple la réouverture du grand magasin du même nom, et nous avons prôné un urba-

nisme, pour le cours Lafayette, qui assure une **continuité commerciale entre Presqu'île et Part-Dieu**.

Si nous avons pu constater quelques réalisations allant dans ce sens, nous restons convaincus que la Municipalité ne maîtrise que très mal ce dossier et nous déplorons une insuffisance de promotion de cet axe qui se traduit, par exemple, par des remises en cause regrettables des dessertes de transports en commun (Cordeliers), ce qui ne fait qu'encourager la spirale descendante.

Le cas de la **Place des Terreaux** est également à hauts risques, nous l'avons déjà souligné.

L'animation que nous avons encore souhaitée sur le site riche en équipements et nettement sous exploité des **piscines du Rhône**, cette animation reste plate.

Il en est de même pour l'aménagement et l'exploitation que nous avons suggérés sur les **balcons de Lyon** (comme le **belvédère de la Place Rouville**). La municipalité devrait s'interroger sur ces manques d'initiative qui laisse de Lyon une image où l'enthousiasme reste fade.

Nous luttons également depuis de nombreuses années pour une meilleure gestion de l'**affichage**. Le sujet n'est-il pas encore d'actualité dans les préoccupations de la Communauté !?

Enfin, nous avons poussé la réflexion quant aux préjudices qu'entraînent les **chantiers**, et plus particulièrement nous avons souligné le désagrément que provoque leur durée.

On peut, par exemple, évoquer les mois trop longs nécessaires à la réhabilitation de la rue de la République (création de nouveaux dallages) ou les terrains qui restent vagues trop durablement (en dehors de l'aspect esthétique, on peut parfois constater des effets désastreux sur la perte d'habitude de fréquentation d'un quartier).

Certains permis de démolir ne sont-ils pas délivrés trop tôt vis à vis des autorisations de constructions nouvelles ?

Nos élus devraient plus intégrer cette notion dans la gestion des évolutions.

Mais s'il est un sujet pour lequel nous pouvons nous réjouir, c'est celui qui concerne la mise en valeur de la ville une fois le soir venu. Nous avons souhaité une **cité "belle de nuit"** et la Municipalité l'a faite superbe.

Nous avons suggéré de faire appel à des experts, elle a choisi les meilleurs.

La Municipalité nous a écoutés avec plus de bonheur que nous ne l'avions escompté (Plan Lumière).

Ainsi, cette rétrospective nous permet de prétendre avoir mené quelques **actions efficaces**, dans des domaines représentatifs des **différentes facettes de l'environnement et du cadre de vie urbains**, avec une bonne couverture des **différents quartiers de la cité**.

Si la **Municipalité** ne nous a pas souvent communiqué sa reconnaissance, nous ne lui en voudrions pas d'**avoir su transformer certaines idées** que nous avons poussées; **les réalisations** ne restent-elles pas le **but essentiel** ?

Nous avons toutefois souligné **quelques erreurs**, parfois difficiles à corriger.

Mais certains **axes de progrès** sont **encore possible** pour une **nouvelle Municipalité**.

Cette analyse nous permet d'aborder le futur avec une bonne dose d'optimisme; nous sommes assurés que **SEL est une force crédible**, nous l'avons vérifié.

Pour l'Equipe de Sauvegarde et  
Embellissement de Lyon  
Jacques Bonnard

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 20 octobre 1994

Le jeudi 20 octobre 1994, Jean-Paul DRILLIEN, Président de S.E.L., nous conviait à une réunion d'information sur le thème de l'affichage publicitaire. Nous nous retrouvâmes au local 28, rue de la Part-Dieu afin d'écouter les propos de M. VERILHAC à ce sujet.

Vers 18h30 le Président nous accueille et nous tint au courant des dossiers en cours :

- Les Elus Membres Fondateurs de la Maison de l'Environnement ont visité les locaux de la rue de la Charité. Le chantier devrait se terminer à la fin du mois de décembre de cette année.

- Un fait nouveau intervient au sujet du chantier-école de la rue de Thou : le propriétaire actuel vend son immeuble. Avis aux amateurs !

- Notre Assemblée Générale aura lieu le vendredi 9 décembre à la MJC du 5<sup>e</sup> arrondissement (Vieux Lyon). Nous aurons une intervention sur les orientations des HCL.

Comment maîtriser l'affichage publicitaire ? La première lutte contre l'affichage surabondant, qui défigure nos paysages, est de faire respecter la réglementation existante; c'est une première étape importante.

M. Drillien nous proposait d'écouter M. Verilhac, Conseiller auprès du Président de la Communauté Urbaine du Grand Lyon.

### Les enseignes et affichage publicitaires : une réglementation à suivre...

M. Verilhac introduit son propos en nous faisant remarquer que si de nombreuses associations luttant pour la protection de l'environnement étaient virulentes, il y avait, par contre, une lacune évidente en matière de lutte contre l'affichage publicitaire illégal.

Il faut rappeler qu'en France les textes de loi régissant l'affichage publicitaire reposent sur deux principes fondamentaux : la liberté d'expression et la liberté de la presse. Il n'est donc pas

assujéti au code de l'Urbanisme.

L'affichage (ici les petites affiches sont exclues) nécessite seulement qu'une autorisation préalable en l'accord écrit du propriétaire des lieux (murs, terrains, voies...) et doit respecter des règles telles que la lutte contre le tabagisme, le respect des lieux de culte, le respect des bonnes mœurs. L'afficheur doit aussi apposer son nom et entretenir les panneaux.

L'ensemble réglementaire assujétissant l'affichage publicitaire est inscrit au décret du 11.06.76 sur la sécurité routière et dans la loi du 29.12.79 concernant la protection de l'environnement et du cadre de vie.

Le décret de 1976 vise à protéger les usagers de la route en interdisant notamment l'affichage de type :

- indication d'une localité (ou d'un commerce...) avec une flèche directionnelle ou précisant une distance,
- panneau réduisant la visibilité des voies de circulation.

Des dérogation sont possibles sur les aires de stationnement des véhicules. Quant au mobilier urbain : c'est un support accessoire de la publicité; la société doit établir une convention avec la commune; il doit notamment respecter les règles des espaces sensibles.

La loi de 1979 a ajouté deux interdits importants : pas d'affichage publicitaire hors d'une agglomération ou à proximité d'une autoroute ou d'une voie express s'il est visible depuis celle-ci.

Le premier arrêté de la loi de 1979 rappelle le principe de la liberté d'expression. Il est donc "interdit d'interdire totalement la publicité".

La loi définit :

- les enseignes : qui sont une annonce sur un lieu d'activité nommé.
- les pré-enseignes : qui sont une annonce en dehors du lieu d'activité nommé.
- la publicité : qui regroupe tous les autres types d'annonce.

Les pré-enseignes et la publicité sont soumis au même texte de loi.

Le respect de la réglementation de l'affichage est une démarche de l'Etat. Le Préfet et le Maire sont, sur le terrain, concurrents. Le Maire fait appliquer la loi 79 sinon le Préfet se substitue à lui.

Deux types de sanctions peuvent être prises :

- les sanctions pénales,
- les sanctions administratives : un arrêté municipal peut mettre en demeure un afficheur de se mettre en conformité avec la loi, sinon de faire déposer une affiche avec une astreinte de plus de 200 Frs par panneau (ce qui est dissuasif).

La loi de 1979 est une loi cadre. Elle laisse beaucoup d'initiatives aux Elus locaux. Un Maire peut, par exemple, prendre un arrêté délimitant une Zone de Publicité Autorisée (ZPA) en dehors de la commune. Il doit cependant respecter les restrictions existantes dans les parcs naturels, autour des monuments inscrits à l'inventaire, dans les zones de protection autour des bâtiments classés (à 100m et dans le champ de visibilité), dans la ZPPAU. Mais les dérogations peuvent être obtenues par la délimitation d'une zone de publicité restreinte.

L'interdiction s'applique également : sur tout équipement public sur voies maritime, fluviale, ferroviaire..., sur les bâtiments d'habitation non aveugle (au point de vue architectural), sur les clôtures, les murs des cimetières et des jardins publics; dans les agglomérations de 10 000 habitants, dans les forêts classées, sur les voies hors agglomération.

Dans l'agglomération lyonnaise on dénombre plus d'une vingtaine d'afficheurs, ce qui constitue un record pour la France. On peut y chiffrer à un tiers le taux d'affichage non réglementaire

La pose d'enseignes doit suivre des

règles comme par exemple :

- être d'un matériau durable,
- ne pas faire saillie à plus de 25 cm au dessus de son support,
- être entretenues,
- être conformes à une autorisation spéciale dans le cas des toitures et terrasses.

Rappelons que les pré-enseignes sont soumises à la même réglementation que les affiches de publicité.

Là encore des dérogations sont possibles : dans le cas d'information sur une activité particulièrement utile à une personne en déplacement, pour l'annonce d'un service d'urgence, de la vente ou de la fabrication d'un produit du terroir.

Le contrôle est difficile dans la mesure

où il n'y a pas d'autorisation préalable. A cela s'ajoute le problème du laxisme en France et l'absence de prise de conscience réelle des gens.

Dans la ZPR (zone de publicité restreinte) le Maire peut interdire les portatifs. A Lyon : montée de Choulans par exemple. Cette zone peut être élargie, comme montée de Champagne ou route de Vienne.

En conclusion, nous pouvons dire que les autorités ne protègent plus seulement le centre d'une ville. Des accords sont passés avec les annonceurs. A Lyon, la révision des contrats est en cours; en deux ans, 500 panneaux ont été supprimés, une centaine ont réapparé. La location d'un terrain rapportant 10 000 Frs par an et

par panneau pour son propriétaire on "comprend" la réticence de ce dernier à voir disparaître un tel rapport; l'Etat, comme une collectivité locale ou un particulier, est "intéressé".

Actuellement, M. Barnier, Ministre de l'Environnement ainsi que M. Bosson, ont demandé qu'une réflexion ait lieu sur le problème de l'affichage publicitaire et de son impact sur l'environnement.

Dans le Grand Lyon les communes doivent être vigilantes sur le POS.

Le diaporama qui suivit fut une bonne illustration des propos que nous avons entendus et ouvrit un débat varié.

*Marielle Giraud*

## QUELLE MIXITÉ ?

Il ressort d'un consensus général que l'une des solutions au mal vivre de la ville passe par la mixité sociale en matière d'habitat.

Lyon n'a pas attendu que des lois soient votées et leurs décrets d'application parus pour conduire une politique d'habitat social digne de sa tradition humaniste.

Mais comme l'a fait récemment remarquer le Vice-Président du Grand Lyon chargé de l'aménagement et du développement urbain, cela ne va pas de soi.

Un effort important a été fait ces dernières années, tant au stade de la réhabilitation que de la construction pour tenter d'intégrer des logements sociaux dans tous les arrondissements de la ville. Cependant, si en effet des implantations ou des réhabilitations à caractère social ont eu lieu dans certains "beaux quartiers" cela ne saurait occulter le fait que ce type de logements est concentré dans certaines zones. Malgré les efforts louables des Collectivités, cette concentration se poursuit par un effet d'entraînement dû aux réglementations en la matière.

Lors de la réhabilitation d'un im-

meuble, il est fait obligation au propriétaire de reloger provisoirement les locataires dans ce que l'on appelle des appartements-tiroirs et de les réintégrer dans leur appartement d'origine après les travaux, s'ils le désirent. Ce n'est que justice, d'autant que cette population est généralement modeste et de plus âgée et/ou fragile. Mais cela induit le regroupement de certains types de population dans certains quartiers de la ville, ce qui engendre dans ces mêmes quartiers une baisse du coût du foncier et de l'habitat ancien.

Ce dernier phénomène, intéressant en soi, donne l'opportunité aux divers acteurs de l'immobilier d'intervenir dans des conditions qui leur permettent de bénéficier au maximum des aides de l'Etat et des Collectivités Locales, soit pour construire des logements sociaux, soit pour réhabiliter des logements anciens dans ce que l'on appelle le parc privé à vocation sociale. Par le biais du conventionnement, des P.L.A. (Prêts Locatifs Aidés) et des P.L.A.I. (Prêts Locatifs Aidés d'Insertion) notamment, les loyers sont relativement faibles. L'arrivée de nouvelles populations accroît la pression à

la baisse ou à la stagnation du foncier et de l'ancien, et l'enchaînement se poursuit.

La conséquence en est une paupérisation continue de certains quartiers, avec le risque d'une détérioration irréversible précisément par l'absence de cette mixité tant recherchée.

Le P.L.H. (Plan Local de l'Habitat) élaboré par le Grand Lyon, sera dévoilé à la fin de l'année.

Il reste à souhaiter que le choix d'intégrer des logements sociaux dans tous les quartiers à dose égale, reflet de la volonté politique des Elus, puisse contrecarrer efficacement le processus de dégradation qui risquerait à terme d'accroître la ségrégation sociale dans l'agglomération.

On peut enfin remarquer que, même si ce but était atteint, la mixité des quartiers s'en ressentirait peut-être favorablement mais qu'il n'y aurait pas mixité dans les immeubles, seulement juxtaposition d'immeubles habités par des populations différentes.

Quand y aura-t-il 15% de populations modestes dans chaque immeuble ? Est-ce un rêve ?

*A. Maynard*

## **L'ACTUALITE DONT ON PARLE Septembre / Octobre 94**

### **PATRIMOINE**

- Quand Lyon retrouve ses ancêtres P. 19.09
- Des vestiges vieux de 10 000 ans avant J.C. P. 19.10
- Une restauration réussie au 5, rue Jean Carriès (Vieux Lyon) P. 30.08
- Rénovation de la salle du Conseil Municipal 9 à L octobre
- Quelle utilisation pour le palais de la bourse P. 26.09
- De belles écoles pour nos petits Lyonnais 9 à L octobre

### **FOURVIÈRE**

- Jardins du Rosaire : début des travaux P. 29.09

### **VAISE**

- Un quartier en mutation P. .10
- ZAC Michel Berthet BMO 9.10

### **LA CROIX-ROUSSE**

- Deux programmes de logements montée de la Grande Côte (angle Burdeau) P. 26.09
- Aménagement de la Place Colbert BMO 18.09
- Réhabilitation de la Cour des Voraces en cours d'achèvement P. 03.10
- Fin de la réhabilitation pour la Grande Rue 9 à L octobre

### **PRESQU'ILE**

- Aménagement de la Place des Terreaux (fontaine) BMO 02.10
- Aménagement de la place des Célestins 9 à L octobre
- ZAC "Perrache-Quai de Saône"
- Le confluent fait encore rêver P. 03.10

### **BROTTEAUX**

- Mise en service du quai Charles de Gaulle P. 15.10

### **PART-DIEU - SANS SOUCI**

- Création d'un espace paysager sur la dalle de la Part Dieu BMO 11.09

### **VENISSIEUX**

- Démolition dans le quartier Démocratie P. 19.10

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 28.09.94

**Notre Association a été conviée par Monsieur Henry Chabert, adjoint à l'urbanisme, à l'Hôtel de Ville afin d'examiner les différentes solutions proposées pour l'implantation des vestiges de l'ancienne église des Grands Carmes des Terreaux sur "l'Ilot de la Paix" récemment détruit dans le cadre de la sortie du parking situé sous la place des Terreaux.**

Nous étions représentés par Monsieur J.P Drillien, Président, accompagné de Messieurs Berchtold, Bernadac et Maynard.

Nous avons noté, entre autres, la présence de : Monsieur Roland Chandelon, maire du 1er Arrondissement. Monsieur l'Abbé Bobichon, curé de Saint Vincent et de Saint Paul, auteur d'un livre publié fin 1992 "Saint Vincent, un quartier des bords de Saône". Monsieur Pierre-Dominique Guérin, responsable de la Mission Presqu'île.

Monsieur Michel Ide, chargé de mission auprès de Monsieur Chabert.

Monsieur Jean-Pierre Martin, du service voirie du Grand Lyon, responsable de l'élaboration du projet, nous a présenté trois esquisses.

Après différentes discussions et remarques, le choix s'est finalement porté sur la mise en place d'une arcade

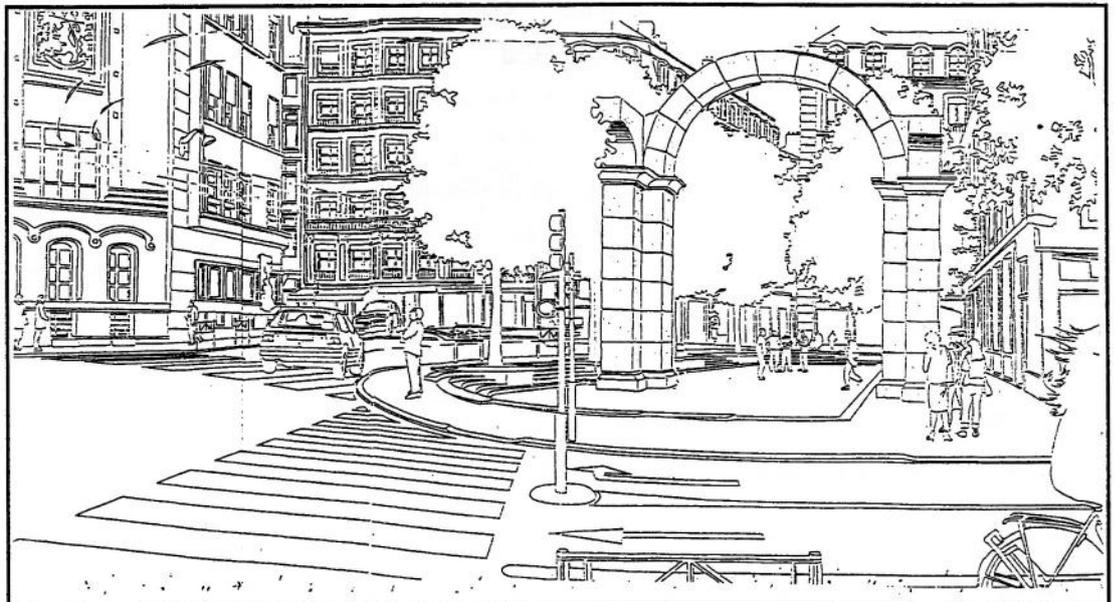
complète, que les éléments sauvegardés permettent de reconstituer. Monsieur Chabert a demandé à Monsieur Martin de présenter rapidement un projet définitif. Il reste à espérer qu'il pourra se réaliser sans problème, malgré son importance:

- Hauteur de l'arcade en son centre : 7m
- Dimensions des piédroits : 1,25m X 1,25m
- Entr'axe des piédroits : de l'ordre de 4m/4,20m.

Par ailleurs, Monsieur Chabert souhaite transformer la cour située en haut de l'escalier qui conduit de la rue Sainte Marie des Terreaux au N° 3 de la rue des Capucins en "jardin de curé". Cet escalier s'ouvrirait à l'entrée du couvent des Capucins du Petit Foreys.

Toute information au sujet de ce lieu serait la bienvenue auprès de ses Services. A vos plumes !!

A. Maynard



### SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON

Membre de CIVITAS MOSTRA

<b>Président</b> Jean-Paul DRILLIEN 39, rue Félix Jacquier 69006 - LYON TEL : 78.93.04.52	<b>Secrétaire</b> Marielle GIRAUD 14, rue Pierre Corneille 69006 - LYON TEL : 78.52.33.10	<b>Trésorier</b> Henry BERCHTOLD 21 <sup>me</sup> , av. G <sup>e</sup> Leclerc 69160 - TASSIN LA DEMILUNE TEL : 78.34.34.17
---	---	---

Adhérez à



**SAUVEGARDE  
ET EMBELLISSEMENT  
DE LYON**

17, rue Sully - 69006 LYON - Tél. 78 93 04 52

COTISATION	
Membre ADHERENT	130F
Membre BIENFAITEUR ou PERSONNE MORALE JEUNE - ETUDIANT	700F 70F

CREDIT LYONNAIS  
Agence Le Parc  
Compte N° 50 145 V